

RÉSEAU DU SPORT ÉTUDIANT DU QUÉBEC
RÉGION DE QUÉBEC ET DE CHAUDIÈRE-APPALACHES
(RSEQ-QCA)

NATATION

**Mise à jour
2017-10-05**

RÈGLEMENTS SPÉCIFIQUES

LIGUE ET CHAMPIONNAT

Table des matières

Article 1	Règlements	1
Article 2	Fondement de la ligue	1
Article 3	Éligibilité des participants.....	1
Article 4	Participation / Primaire	1
Article 5	Surclassement / Équipement.....	1
Article 6	Facturation	2
Article 7	Officiels majeurs	2
Article 8	Officiels mineurs	2
Article 9	Inscription pour chaque compétition	2
Article 10	Sanctions.....	3
Article 11	Formule de compétition	3
Article 12	Compétition présaison.....	4
Article 13	Compétitions.....	4
Article 14	Système de pointage	5
Article 15	Rôle de l'organisateur	6
Article 51	Description.....	7
Article 52	Épreuves	7
Article 53	Déroulement / Horaire	7
Article 54	Composition de l'équipe/inscription	7
Article 55	Mérites sportifs.....	8
Article 56	Pige /Pointage.....	8
Article 71	Championnat régional	9
Article 72	Mérites (championnat regional).....	10
Article 73	Sélection pour le championnat provincial	11
Annexe Nat - 1	12

ARTICLE 1 RÈGLEMENTS

Les règlements en vigueur sont ceux de l'A.C.N.A. sauf pour les modifications incluses dans la présente réglementation spécifique et la réglementation générale du RSEQ-QCA.

ARTICLE 2 FONDEMENT DE LA LIGUE

La ligue de natation scolaire a comme objectifs :

- L'initiation à la compétition pour les débutants.
- Offrir des compétitions équilibrées pour les nageurs désirant compétitionner à un niveau correspondant à leur performance.

ARTICLE 3 ÉLIGIBILITÉ DES PARTICIPANTS

3.1 Afin d'offrir un réseau de compétition distinct du réseau civil pour des nageurs dont le nombre maximal d'heures d'entraînement est limité à six heures/semaine.

Est exclu de la ligue :

- Tout nageur ayant atteint un standard provincial AAA de la F.N.Q. de l'année précédente lors d'une compétition civile;
- Nageur évoluant dans un autre réseau de compétition (civil et/ou affilié enregistré ANQCA) de l'année en cours, donc un nageur qui débute au niveau civil ne peut pas se joindre au niveau scolaire en cours d'année.

3.2 Tous les nageurs exclus à l'article 3.1 peuvent nager à titre hors-concours. Les nageurs hors-concours peuvent participer à la compétition, à condition que leur inscription n'ajoute aucune vague.

ARTICLE 4 PARTICIPATION / PRIMAIRE

Les jeunes du primaire participeront aux compétitions régulières dans les piscines à huit (8) corridors et à la compétition présaison.

ARTICLE 5 SURCLASSEMENT / ÉQUIPEMENT

5.1 Le surclassement n'est pas autorisé pour les épreuves individuelles. L'athlète doit obligatoirement évoluer dans sa catégorie d'âge sauf pour compléter un relais.

** Les nageurs novices peuvent nager avec des moustiques.*

5.2 Pour la formation des relais, une équipe peut admettre un maximum de deux (2) nageurs provenant d'une catégorie inférieure. Donc, le double sur classement est accepté. Un nageur ne peut pas faire plus d'un relais **par épreuve.**

5.3 Les maillots de haute performance sont interdits dans la ligue scolaire.

ARTICLE 6 FACTURATION

Le partage de la facturation sera effectué de la façon suivante :

- **40 %** du montant total de la ligue sera divisé par le nombre d'équipes.
- **60 %** en fonction du nombre de nageurs.
- Les frais d'inscriptions au championnat provincial (38\$/nageur) seront payés par la ligue. Tous les autres frais (casque de bain, t-shirt et frais transport) reliés au championnat provincial seront envoyés aux écoles ayant des nageurs participant au championnat provincial.
- Pour la catégorie moustique, les nageurs seront seulement chargés 60% des frais du paiement individuel.
- Les équipes composées de 5 athlètes et moins seront chargées à 60% des frais du paiement individuel.

ARTICLE 7 OFFICIELS MAJEURS

Les officiels majeurs de **I.A.N.Q.C.A.** sont en place à chaque compétition.

ARTICLE 8 OFFICIELS MINEURS

- 8.1 L'organisation est responsable des officiels mineurs :
- Trois (3) officiels mineurs / par couloir
- 8.2 Les chronométreurs doivent se rapporter au local des officiels au début de la 2e période d'échauffement. Ceux-ci doivent être présents pour toute la journée de compétition. Dans l'invitation de la compétition, il faudra indiquer l'heure de la réunion des officiels mineurs.

ARTICLE 9 INSCRIPTION POUR CHAQUE COMPÉTITION

- 9.1 Pour toutes les équipes (organisateur inclus), le tableau des inscriptions des nageurs doit être envoyé au statisticien **le mercredi qui précède la compétition.**
- 9.1.1 ****RETARD D'INSCRIPTION :** Si une équipe ne respecte pas les délais d'inscription, il y aura une pénalité de six (6) points par jour de retard.
- 9.1.2. Lors de l'inscription des nageurs, le temps de nageurs devrait être inscrit afin de diviser les vagues avec les nageurs du même calibre.
- 9.2 Lors d'une rencontre, chaque nageur peut participer à un maximum de 3 épreuves + 1 relais. Le cumulatif des points aux nageurs s'effectue strictement pour les épreuves individuelles.

9.3 Modifications des inscriptions

Relais : Une équipe de relais est traitée comme une inscription individuelle
(Ajout = 1 carte, retrait = 1 carte)

9.3.1 Forfaits par carte non déclarés par institution

** Lorsque la compétition est commencée*

3 premières	=	aucune pénalité
4 ^e	=	-6 pts au classement général
5 ^e et suivantes	=	-12 pts au classement général/ par carte

Pour chaque tranche de 20 points de pénalité, une amende de 15 \$ est imposée. Ces sanctions s'appliquent automatiquement si elles sont signalées au RSEQ-QCA par l'organisateur de la compétition, dans les délais prévus ou sur protêt d'une institution participante.

9.3.2 Forfaits déclarés

Tous les forfaits doivent être signalés au plus tard trente (30) minutes avant le début de la compétition.

9.3.3 Aucune nouvelle inscription ou modification ne sera acceptée après **17h00 le vendredi précédent la compétition**.

ARTICLE 10 SANCTIONS

10.1 Forfaits d'une équipe

Une équipe qui ne se présente pas à une rencontre, qui abandonne ou qui accuse plus de quinze (15) minutes de retard, est déclarée forfait. Le RSEQ-QCA doit être mis au courant s'il y a des absences lors d'une compétition.

10.2 Une institution qui se désiste de l'organisation d'une compétition dans le mois qui précède sa tenue doit :

- 1 - Payer une amende de deux cents dollars (200,00 \$);
- 2 - Assumer les frais de l'organisateur qui prend charge de cette compétition (frais excédant 200,00 \$);
- 3 - Disqualification de cette équipe pour cette compétition.

10.3 Les points de pénalité seront répartis en deux temps :

- La moitié des points au classement féminin et masculin
- 1/3 dans chaque catégorie (benjamin, cadet et juvénile)

ARTICLE 11 FORMULE DE COMPÉTITION

Les épreuves individuelles se nagent TOUTES CATÉGORIES.
Que les relais se nagent par catégorie lorsque cela n'ajoute pas de vague.

ARTICLE 12 COMPÉTITION PRÉSAISON

12.1 Cette compétition sert de complément à l'entraînement des clubs et à l'initiation à la compétition pour les débutants. Les résultats ne sont pas cumulés au classement. *Les règlements sont appliqués strictement sauf qu'il n'y a pas de disqualification, mais des avertissements **par écrit**.*

12.2 Ordre et numérotation des épreuves :

<u>Épreuves</u>	<u>F</u>	<u>M</u>
100 m libre	1	2
20 m dos	3	4
20 m brasse	5	6
20 m papillon	7	8
20 m libre	9	10
PAUSE		
80 m Q.N.I.	11	12
40 m dos	13	14
40 m brasse	15	16
40 m papillon	17	18
40 m libre	19	20
Relais 4X40 libre	21	22

ARTICLE 13 COMPÉTITIONS

13.1 Ordre et numérotation des épreuves

Compétition 1	F	M
200 m libre	1	2
50 m papillon	3	4
100 m dos	5	6
50 m libre	7	8
PAUSE		
100 m brasse	9	10
50 m dos	11	12
100 m Q.N.I.	13	14
Relais 4 x 50 libre	15	16
Compétition 2	F	M
200 m dos	1	2
100 m papillon	3	4
50 m dos	5	6
100 m libre	7	8
PAUSE		
200 m Q.N.I.	9	10
50 m libre	11	12
50 m brasse	13	14
Relais 4 x 50 Q.N.	15	16

Compétition 3	F	M
200 m brasse	1	2
50 m dos	3	4
100 m papillon	5	6
50 m brasse	7	8
PAUSE		
100 m Q.N.I	9	10
100 m Libre	11	12
50 m papillon	13	14
Relais 4 x 50 libre	15	16
Compétition 4	F	M
400 m libre	1	2
50 m brasse	3	4
100 m dos	5	6
50 m papillon	7	8
PAUSE		
100 m brasse	9	10
100 m Q.N.I	11	12
50 m libre	13	14
Relais 4 x 50 Q.N.	15	16

ARTICLE 14 SYSTÈME DE POINTAGE

14.1 La pondération suivante est accordée pour les classements.

RANG	1	2	3	4	5	6
Points par épreuve individuelle	7	5	4	3	2	1
Points par relais (ég. seulement)	14	10	8	6	4	2

14.2 À chaque compétition, les classements individuels sont ceux fournis par le logiciel SPLASH.

14.3 À chaque compétition, le classement par équipe est indépendant des classements individuels. Ainsi on accorde les points selon l'ordre (rang) des clubs dans chaque épreuve indépendamment du nombre de nageurs de chaque club. On considère la performance du meilleur nageur (relais) d'un club pour établir le rang de son équipe.

14.4 Le classement des équipes ne sera pas affiché lors de la compétition, il sera disponible sur le site Internet la semaine suivante.

ARTICLE 15 RÔLE DE L'ORGANISATEUR

- 15.1 Chaque équipe hôte doit faire parvenir au RSEQ-QCA et aux autres clubs la fiche technique (l'invitation) de sa compétition **après la réunion de la ligue.**
- 15.2 Les résultats seront disponibles sur le site Internet du RSEQ-QCA au plus tard le mardi suivant la tenue de la compétition.
- 15.3 L'organisateur d'une compétition de natation est responsable des tâches suivantes :

***Le responsable du plateau est une personne autre que l'entraîneur.*

- Deux (2) sauveteurs obligatoires (compris dans les crédits d'organisateur)
- Trois (3) sauveteurs obligatoires pour le championnat régional (accès à un 2^e bassin)
- Le matériel
- L'organisation, la préparation et l'invitation.
- La collation distribuée aux officiels majeurs, aux officiels mineurs, aux entraîneurs et au responsable de l'informatique (40 personnes). Aucun athlète n'est toléré à manger la collation
- Deux (2) messagers qui s'occuperont de ramasser les cartes de temps.
- Chaque organisateur s'occupe des officiels mineurs sauf pour le championnat régional où il sera aidé par les autres équipes (voir article 8).

Toutes les tâches des organisateurs sont mieux élaborées dans l'annexe NAT-1.

RÉSEAU DU SPORT ÉTUDIANT DU QUÉBEC
RÉGION DE QUÉBEC ET DE CHAUDIÈRE-APPALACHES
(RSEQ-QCA)

Mise à jour

RÈGLEMENTS SPÉCIFIQUES

2017-10-05

DÉFI DES CHAMPIONS

ARTICLE 51 DESCRIPTION

- Duel avec élimination entre chaque équipe ;
- Deux équipes par école (fille et garçon) ;
- Cette compétition ne sera pas comptabilisée dans le classement final.

ARTICLE 52 ÉPREUVES

<u>Ronde #1</u>	<u>Ronde #2</u>	<u>Demi-finale</u>	<u>Finale</u>
80 m papillon	80 m papillon	80 m papillon	80 m papillon
80 m dos	80 m dos	80 m dos	80 m dos
80 m brasse	80 m brasse	80 m brasse	80 m brasse
80 m crawl	80 m crawl	80 m crawl	80 m crawl
80 m Q.N.I	80 m Q.N.I.	80 m Q.N.I	80 m Q.N.I
Relais 4 x 40 m libre	Relais 4 x 40 m libre	Relais 4 x 40 m libre	Relais 4 x 40 m libre

**Les épreuves de relais comptent double.*

Les longueurs peuvent être modifiées selon la grandeur de la piscine où a lieu l'évènement.

ARTICLE 53 DÉROULEMENT / HORAIRE

Ronde #1 et 2

- 1-Duel des équipes féminines
- 2-Duel des équipes masculines

Demi-finale

- 1-Duel des équipes féminines
- 2-Duel des équipes masculines

Finale

- 1-Duel des équipes féminines
- 2-Duel des équipes masculines

ARTICLE 54 COMPOSITION DE L'ÉQUIPE/INSCRIPTION

- **Chaque équipe doit être composée de neuf (9) nageurs.**
- L'inscription des nageurs par épreuve se fera avant chaque ronde.
- Chaque nageur devra être inscrit à une seule épreuve (incluant relais).
- L'entraîneur devra remplir le formulaire du RSEQ-QCA.
- Minimum de nageur : 5 nageurs / équipe

RÉSEAU DU SPORT ÉTUDIANT DU QUÉBEC
RÉGION DE QUÉBEC ET DE CHAUDIÈRE-APPALACHES
(RSEQ-QCA)

Mise à jour
2017-10-05

RÈGLEMENTS SPÉCIFIQUES
NATATION

ARTICLE 71 CHAMPIONNAT RÉGIONAL

- 71.1 Toutes les épreuves sont nagées senior.
Cependant, les trois (3) dernières vagues seront nagées par catégorie.
- 71.2 Chaque nageur peut participer à quatre (4) épreuves individuelles + deux (2) relais.
- 71.3 Ordre et numérotation des épreuves

<u>1^{er} Bloc</u>	<u>F</u>	<u>M</u>
200 m libre	1	2
100 m dos	3	4
50 m papillon	5	6
100 m brasse	7	8
100 m Q.N.I.	9	10
50 m libre	11	12
Relais 4 x 50 Q.N.	13	14
PAUSE		
<u>2^e Bloc</u>	<u>BF</u>	<u>BM</u>
200 m Q.N.I.	15	16
50 m brasse	17	18
100 m papillon	19	20
50 m dos	21	22
100 m libre	23	24
Relais 4 x 50 libre	25	26

71.4 Modifications

Aucune nouvelle inscription ou modification ne sera acceptée après 17h00 le vendredi précédent la compétition.

ARTICLE 72 MÉRITES (CHAMPIONNAT RÉGIONAL)

72.1 Une bannière régionale sera remise à l'équipe avec le meilleur classement combiné.

Pour le classement combiné, les quatre (4) compétitions régulières, et le championnat régional seront comptabilisés.

72.2 Chaque catégorie aura une bannière locale pour le cumulatif des quatre (4) compétitions régulières et du championnat régional.

Au total, six (6) bannières locales seront remises :

- Benjamin féminin
- Benjamin masculin
- Cadet féminin
- Cadet masculin
- Juvénile féminin
- Juvénile masculin

72.3 Épreuves individuelles

Des médailles Or, Argent et Bronze sont remises aux trois (3) premières positions de chaque épreuve.

72.3.1 Hors-concours

Lors du championnat régional, nous permettons des vagues de nageurs hors-concours.

72.4 Épreuves de relais

Chaque participant des trois (3) premières équipes de relais recevra un ruban selon leur position respective : 1-2-3.

72.5 Équipe étoile

Un fanion souvenir est remis aux membres de la sélection étoile de dix-huit (18) nageurs (ses). Composée des trois (3) meilleurs pointeurs au classement individuel par catégorie/sexes à la suite des quatre (4) compétitions régulières de la ligue + le championnat régional.

72.5.1 Bris égalité

S'il y a un bris d'égalité entre deux nageurs, entre la 3^e et 4^e position, nous allons commander un fanion de plus la semaine suivante.

72.6 Remise des mérites

Les médailles et rubans sont remis immédiatement après chaque demi-journée de compétition.

Les bannières seront remises immédiatement à la fin de la journée, après la remise des médailles et rubans du 2^e bloc.

Les fanions des membres de l'équipe étoile sont remis après les médailles et rubans du 2^e bloc.

ARTICLE 73 SÉLECTION POUR LE CHAMPIONNAT PROVINCIAL

Les neuf (9) premiers nageurs éligibles du classement final de chaque catégorie/sexe.

73.1 Bris égalité

S'il y a un bris d'égalité entre la 9^e et 10^e position au classement final, voici les étapes à suivre :

- Le résultat du nageur au régional;
- À la discrétion du comité de sélection.

73.2 **Une lettre du RSEQ-QCA sera remise aux douze (12) premiers nageurs de chaque catégorie après la compétition #4. Cette lettre sera pour expliquer la sélection des nageurs pour le championnat provincial. Les nageurs devront remettre un coupon-réponse confirmant leur présence au championnat provincial s'ils sont parmi les neuf (9) meilleurs nageurs de leur catégorie.

73.3 Le déroulement de la réunion pour le choix de la délégation provincial sera envoyé aux équipes avant le championnat régional.

ANNEXE NAT - 1

ORGANISATION D'UNE COMPÉTITION DE NATATION

1. BÉNÉVOLES

- Prévoir trois (3) chronomètres par corridor.
- Prévoir deux (2) messagers. Une personne transporte l'information entre la table de contrôle et l'arbitre-chef et une autre ramasse les cartes après chaque épreuve et les achemine au responsable de l'informatique.
- **Chaque organisation doit trouver les officiels mineurs (minimum vingt (20) officiels mineurs).**

2. MATÉRIEL

- Des chronomètres (RSEQ-QCA en fournit)
- Une corde de faux départs avec un poids.
- Un nombre suffisant de chaises et de tables.
- Un micro et un système de son.
- Crayons, trombones, élastiques, chemises, brocheuse, etc.

N.B. 1 Un kit d'organisation du RSEQ-QCA est prévu et est sous la responsabilité de l'arbitre-chef. (Pistolet, balles, brocheuse, feuilles d'arrivée, etc.)

N.B. 2 Un responsable de l'informatique est désigné par le RSEQ-QCA en début de saison, et ce pour toutes les compétitions régulières. Les rencontres présaison doivent faire l'objet d'une entente spéciale.

3. ORGANISATION / PRÉPARATION

- L'invitation doit parvenir aux équipes au moins deux semaines à l'avance.
- Prévoir une réunion d'entraîneurs quinze (15) minutes avant le début.
- Prévoir la période d'échauffement pour les équipes et la présence d'un sauveteur rémunéré à cet effet pour cette période
- Dans la mesure du possible, afficher les résultats aussitôt qu'ils sont disponibles. Les erreurs de temps peuvent alors être repérées rapidement et corrigées sur place.
- Le responsable informatique doit fournir le RSEQ-QCA:
 1. Toutes les cartes ainsi que les forfaits
 2. Les cartes non utilisées
 3. Un rapport de compétition
 4. Les résultats complets par courriel
- Le responsable de compétition doit fournir au RSEQ-QCA:
 1. Le relevé de présence des officiels mineurs
 2. Un rapport de compétition
- Prévoir une pause de quinze (15) minutes et un léger goûter pour les officiels (majeurs + mineurs).